







FONDS DE SOUTIEN AUX ARTISANS ET COMMERCANTS FRANCILIENS

également accessible aux professions libérales

(champ couvert : dégâts matériels dans le cadre des manifestations de Gilets jaunes et explosion de la rue de Trévise)

DEMANDE D'INDEMNISATION

Dénomination commerciale / enseigne :	
Raison sociale :	
Activité :SIREN/SIRET :	
Adresse de l'entreprise :	
Adresse de l'(ou des) établissement(s) sinistré(s), si différente du siège de l'e	
Immatriculation au répertoire des métiers : Oui Onon - Date de créa	
Nom du/des dirigeant(s):	
Contact au sein de l'entreprise :	
Nom et fonction (si différent du dirigeant):	
• Tél fixe : Tél portable :	
• Email :@.	
Nombre d'emplois à la date de la demande, en plus du dirigeant :	
Conjoint collaborateur CDI CDD App	orentis
Nature du préjudice matériel (casse, vol, traces de brulé, tags)	Montant (en €)
	€
	€
	€
Somme des remboursements/aides/indemnisations reçues ou à recevoir	
	€
Solde (« reste à charge » pour l'entreprise)	€
Documents à joindre à cette demande (par scan, de façon dématérialisée ; sauf im	
• Evaluation du préjudice : évaluations par l'assurance, devis/factures de remise e	n état et toute autre
pièce de nature à prouver les dommages.	estura da Dalica
 Evaluation des indemnisations reçues : documents de votre assureur, de la Préfe Copie du dépôt de plainte (si possible) pour les dégâts liés aux manifestations 	ecture de Police
RIB de l'entreprise ou du professionnel	
• Un extrait D1 ou Kbis	
Attestation sur l'honneur de régularité sociale et fiscale (ci-après)	
• Attestation sur l'honneur indiquant les aides de minimis octroyées et à venir (ci-	1
J'atteste sur l'honneur que les informations fournies sont exactes.	Fait à
J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'autres aides que celles indiquées ici.	le/2019

Signature et cachet de l'entreprise :

Critères d'éligibilité :

- entreprises indépendantes de services, de commerce de détail et d'artisanat, y compris l'hôtellerie et la restauration, franchisés et professions libérales,
- établissement implanté à Paris et en Ile de France,
- entre 0 et 50 salariés,
- qui ont subi des dégâts matériels avérés, des exactions ou des violences, dont l'indemnisation n'est pas couverte en totalité par une assurance. Les pertes d'exploitation, pénalités bancaires... ne sont pas prises en compte.

Nature de l'aide: Le fonds indemnise le « reste à charge » pour l'entreprise après déduction des remboursements, aides, indemnisations reçues ou à recevoir. L'aide peut s'élever jusqu'à 7000€ par palier forfaitaire de 1000€. Elle ne peut dépasser le « reste à charge ». Exemple : un reste à charge de 2650 € est indemnisé à hauteur de 2000 €.

Fsnace réservé CMA/CCL Recule ·	Fliaihilité ·	Notification éliaihilité le	

Espace complémentaire (si besoin)

Nature du préjudice matériel (casse, vol)	Montant (en €)
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	
Somme des remboursements/aides/indemnisations reçues ou à recevoir	-
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€ •
	€
	∫€ -
	€
	€

Pour les artisans

entreprises@crma-idf.fr Téléphone : 01 53 33 53 18

CMA Paris - Direction du développement économique et de la formation 72 Rue de Reuilly - 75012 Paris

Pour les commerçants et les services

indemnisation.commerces@cci-paris-idf.fr

Téléphone 01 55 65 48 78 / 46 36 / 46 55 / 46 57

CCI Paris - Département "territorial et commerces" - 16 rue Yves Toudic. 75010 Paris

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Aides « de minimis¹ » octroyées et à venir

Je soussigné,	. (nom et prénom), représentant légal en tant que
de l'entité (n° SIREN	et raison sociale)
, en	treprise unique ² au sens du règlement de minimis,
(UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 déc	cembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et
108 du traité sur le fonctionnement de l'Un	nion européenne aux aides de minimis, atteste sur
·	semble des aides publiques obtenues ³ ou demandées
en application :	

Liste des aides reçues :

	Date de l'attribution de l'aide de minimis	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Organisme financeur	Montant de l'aide ⁵ (cet exercice et les deux précédents)
Aides « de minimis » n°1407/2013				

Signature et cachet de l'entreprise

<u>Définition d'une « entreprise unique »</u> : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

¹ Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration

² Si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

³ Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du/des règlement/s *de minimis*.

⁴ Il est rappelé aux entreprises que la liste des dispositifs nationaux d'aide aux entreprises relevant du règlement de minimis n°1407/2013 est accessible sur le site internet Europe en France et est jointe pour l'année 2016 : http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat/Les-aides-de-minimis

⁵ Dans le cas de prêts ou garanties, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) si cet ESB a été calculé et qu'il vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Régularité sociale et fiscale

Je soussigné,		(nom et prénom), représentant	légal en tant que
C	le l'entité (n° SIREN	et raison sociale)		
	, atte	ste sur l'honneur	être en règle av	ec ses obligations
sociales et fiscales.			_	_
			Signature et cacl	het de l'entrenrise